

## Note d'orientation pour les instances de coordination nationale : Positionnement

Mise à jour : octobre 2020

### Objet et public visé

- La présente note d'orientation s'intéresse au rôle de l'instance de coordination nationale (ICN) et à sa contribution à la **une gouvernance pérenne de la santé**. Elle complète la [Politique relative aux instances de coordination nationale](#), selon laquelle dans un pays, c'est aux instances de coordination nationale que devrait revenir la plus haute responsabilité en matière de planification multisectorielle du développement faisant appel à plusieurs partenaires.
- Les répercussions de la COVID-19 sur la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ont fait ressortir la nécessité de proposer des ripostes bien intégrées. C'est pourquoi il est impératif que la gouvernance nationale de la santé soit solide.

### Définition du positionnement

Le Fonds mondial encourage tous les pays à **prendre appui sur leurs structures nationales**, là où c'est possible, et à intégrer l'ICN ou les fonctions de celle-ci dans les plateformes de santé existantes afin de centraliser la coordination des programmes de santé et des investissements dans ce secteur. La *stratégie de positionnement* (Figure 1) pour une gouvernance durable de la santé par l'alignement progressif des principes fondamentaux de l'ICN avec les institutions nationales, comporte trois étapes qui peuvent varier selon le contexte du pays.

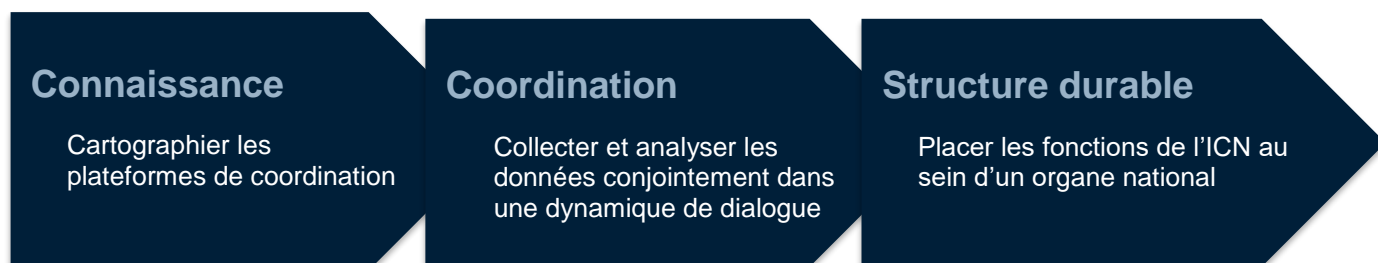


Figure 1. Stratégie de positionnement

- L'ICN est encouragée à appuyer l'expertise locale et à cartographier les organes de gouvernance de la santé déjà en place pour définir leur positionnement et les opportunités d'amélioration de la coopération relative aux investissements dans le secteur de la santé. En prenant appui sur cette connaissance du paysage institutionnel (entre autres, plateformes des autres donateurs, comités/organes de coordination pour les autres maladies gouvernementaux/ministériels), l'ICN est en mesure de contribuer à la solidité de la gouvernance nationale de la santé.
- Les membres de l'ICN ont la responsabilité d'agir en faveur de la coordination à l'intérieur des plateformes et de l'intégration des fonctions de l'ICN dans les institutions, en contribuant activement à l'évolution de l'ICN grâce à la *stratégie de positionnement*, ou en veillant à ce que la gouvernance nationale de la santé dispose des outils et de la structure nécessaires à la riposte contre les trois maladies. Les gouvernements jouant un rôle central dans la

coordination d'ensemble des programmes de santé dans leur pays, un travail de planification proactif du positionnement mené **avec le gouvernement et la société civile est indispensable**<sup>1</sup>.

- Le secrétariat de l'ICN est chargé de veiller à ce que les décisions de l'ICN concernant le processus de **planification du positionnement** fassent bien l'objet d'un suivi lors des réunions de l'ICN et soient mises en œuvre au-delà du renouvellement des membres de l'ICN. Afin de garantir que ce processus essentiel de gouvernance soit respecté, le Fonds mondial mettra à disposition un appui technique supplémentaire pour un groupe restreint d'ICN<sup>2</sup>.

### Positionnement réussi

- De manière générale, la réussite du projet se mesure au vu de **l'amélioration de la coordination** des programmes de santé et de l'efficacité du suivi des investissements dans le secteur de la santé. Ces deux éléments peuvent se traduire par la collecte et l'analyse centralisées de données, des forums conjoints, des processus de suivi stratégique des subventions améliorés, un suivi régulier, et un plaidoyer en faveur d'investissements nationaux.
- Au terme de la stratégie de positionnement, des **partenariats multisectoriels** garantissant la représentation active et l'engagement concret du gouvernement, de la société civile et des populations-clés touchées, ainsi que du secteur privé<sup>3</sup> seront intégrés institutionnellement dans les plateformes nationales de santé. Ainsi, les pays sont en mesure de faire vivre les **principes fondamentaux de l'inclusion** et de la prise de décision **collaborative** dans l'architecture de la gouvernance nationale de la santé, avant de s'affranchir des financements du Fonds mondial.
- Le Fonds mondial reconnaît la **nature diverse des contextes nationaux** et des systèmes de gouvernance, son importance, et la variété de mécanismes de coordination qui peuvent être mis en place. Compte tenu de ce qui précède, les ICN peuvent choisir différentes options de positionnement, en fonction de leur contexte national. Ces options peuvent être :
  - l'harmonisation de l'ICN avec d'autres programmes de donateurs au sein d'une plateforme de coordination unique ;
  - le transfert de la structure de l'ICN au sein d'un organe national ;
  - l'intégration des fonctions et des principes de l'ICN à un ou plusieurs organe(s) existant(s) et la coordination harmonisée des programmes de santé.

### Considérations particulières pour les ICN de contextes différents

La planification du positionnement est un processus essentiel du renforcement des capacités de gouvernance de la santé. Elle peut prendre différentes formes, selon le contexte du pays où elle est mise en œuvre. Il est particulièrement important de mettre en avant les contextes suivants :

---

<sup>1</sup> Si la stratégie de positionnement peut exiger plusieurs années pour être achevée (environ six), il est essentiel que la question de la planification du positionnement soit régulièrement abordée lors des réunions de l'ICN et des instances de direction. Nous nous trouvons à moins de dix années de l'échéance de l'objectif de développement durable, qui est l'un des objectifs de la mission du Fonds mondial : en consolidant les organes de gouvernance de la santé, la réussite est à notre portée.

[Objectif 3 : « Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ». Cible 3.3 : « D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ».]

<sup>2</sup> ICN de pays prévoyant de s'affranchir des financements du Fonds mondial d'ici 2028, ou dont le positionnement est défini comme domaine prioritaire [https://www.theglobalfund.org/media/9017/core\\_projectedtransitionsby2028\\_list\\_en.pdf](https://www.theglobalfund.org/media/9017/core_projectedtransitionsby2028_list_en.pdf)

<sup>3</sup> Et des partenaires internationaux, dès que possible.

- Les ICN de pays qui se **préparent activement à s'affranchir** des financements du Fonds mondial : dans ce contexte, l'ICN doit tirer profit du positionnement pour i) faire participer les parties prenantes qui peuvent apporter leur appui à la planification de la transition ; ii) se concentrer sur leur propre transition, en transférant leurs fonctions fondamentales vers l'architecture nationale de gouvernance de la santé, et iii) veiller à ce que leurs principes fondamentaux soient respectés au moment de s'affranchir des financements du Fonds mondial. La planification et la mise en œuvre du positionnement peuvent exiger des délais plus courts, et doivent servir à ajuster le rôle joué par l'ICN pour apporter un appui au processus de transition et favoriser une plus grande pérennité<sup>4</sup>. Cela peut être réalisé en suivant les étapes suivantes :
  - Identifier l'entité nationale la plus à même de **renforcer la préparation à la transition** et faciliter sa mise en œuvre au moment de nommer un récipiendaire principal<sup>5</sup>.
  - Assurer la coordination et l'harmonisation avec les principales parties prenantes, y compris des entités qui ne sont pas membres de l'ICN et qui sont en mesure de soutenir la **planification nationale de la transition** et les efforts d'ensemble pour consolider la pérennité<sup>6</sup>.
  - **Transférer (progressivement) les fonctions et principes fondamentaux** aux institutions nationales de la santé au plus tôt, dans le cadre d'une planification proactive de la transition, plutôt que d'attendre une subvention de transition<sup>7</sup>. Cette étape doit mettre l'accent sur le respect des principes essentiels du Fonds mondial, notamment ceux relatifs à **l'inclusion et à la prise de décision collaborative** au sein de la gouvernance nationale de la santé<sup>8</sup>.
- Les ICN se trouvant dans un **contexte d'intervention difficile**, qui doivent faire face à des urgences complexes et des déplacements internes : dans ce contexte, la planification du positionnement sera une opportunité pour l'ICN d'améliorer la coordination entre les interventions humanitaires et le travail de développement de la santé dans les pays. L'ICN devra appuyer une coordination accrue entre action humanitaire et développement<sup>9</sup>, et participer aux efforts de coordination des interventions pour la santé.
- **Instances de coordination régionale** : cette forme régionale d'instance de coordination n'est pas ancrée dans le paysage national, mais elle supervise pourtant une grande partie de la riposte du pays. La planification du positionnement sera axée sur l'amélioration des liens entre les fonctions de l'instance régionale et :
  - les différentes plateformes nationales pour la santé dans les pays concernées par le programme soutenu ;
  - d'autres initiatives multipays œuvrant dans les mêmes pays.

<sup>4</sup> [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#), 15 mai 2020.

<sup>5</sup> [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#), 15 mai 2020, p. 20.

<sup>6</sup> [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#), 15 mai 2020, p. 14, 20.

<sup>7</sup> [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#), 15 mai 2020, p. 20.

<sup>8</sup> [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#), 15 mai 2020, p. 20.

<sup>9</sup> Le lien est la continuité des efforts sur le long terme dans les domaines de l'action humanitaire et du développement, tel que la réduction des risques de catastrophe (DRR), le lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement (LRRD), la question de la résilience et l'intégration de la prise en compte des conflits dans la riposte. [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/dp-humanitarian-development-peace-nexus-260619-en\\_0.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/dp-humanitarian-development-peace-nexus-260619-en_0.pdf)

**Annexes**

- Cahier des charges pour le consultant local chargé de cartographier les plateformes de santé.
- Module de formation en ligne sur le positionnement (*à venir en 2021*)
- [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#)